

VILLE DE SAINT-TITE

RÈGLEMENT NUMÉRO 567-2026

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS AINSI QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le 4 juin 2019 le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés, lequel est entré en vigueur le 5 juin 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le 5 février 2024 le règlement numéro 539-2024 modifiant le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés, lequel est entré en vigueur le 7 février 2024;

ATTENDU QU'à la lumière de l'évolution récente des balises juridiques encadrant les programmes municipaux concernant les chemins privés, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge maintenant opportun de procéder à l'abrogation de ces règlements;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mai 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger les règlements numéro 464-2019 et 539-2024 précités;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :

Article I Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article II Titre

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 567-2026 abrogeant le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés ainsi que le règlement numéro 539-2024 modifiant le règlement numéro 464-2019 ».

Article III Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés.

Le présent règlement abroge également le règlement numéro 539-2024 modifiant le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés.

Article IV Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à l'unanimité à Saint-Tite
ce 2 juin 2026

Certifié conforme à Saint-Tite
Ce 3 juin 2026



Me Simon Parisé, greffier

Date de l'avis de motion : séance du 5 mai 2026
Dépôt du projet de règlement : séance du 5 mai 2026
Adoption du règlement : séance du 2 juin 2026
Date de publication du règlement : 3 juin 2026

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro 567-2026 abrogeant le règlement numéro 464-2019 établissant un programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés ainsi que le règlement numéro 539-2024 modifiant le règlement numéro 464-2019

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 3 juin 2026



Me Simon Parisé,
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 472-2019 adopté le 19 décembre 2019, je soussigné, Me Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du **Règlement numéro 567-2026** par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, sur le site internet de la Ville (www.villest-tite.com) et sur le babillard présent à l'hôtel de ville en date du 3 juin 2026.



Me Simon Parisé,
Greffier